

LE PROJET

PRÉSENTATION

La Ville de Salon-de-Provence a décidé de créer une Brigade Verte qui aura comme objectif de faire respecter les dispositions des règlements sanitaires relatives à la propreté des voies et des espaces publics (essentiellement les dépôts illicites de déchets et d'encombrants, les déversements de liquides insalubres, les déjections animales...).







Elément essentiel du vivre ensemble et du bien-être collectif, la propreté des voies et espaces publics constitue un axe fort de la politique municipale et implique nécessairement une responsabilité partagée.

En ville, les incivilités sur les espaces publics sont nombreuses et les règles élémentaires sont souvent ignorées s'agissant des déchets, des poubelles, des encombrants ou des déjections canines.

La Brigade Verte aura pour objectif d'améliorer le cadre de vie des Salonais en matière de propreté et de lutter contre l'incivisme.

BRIGADE VERTE

UNE POLICE SPÉCIALE

Rattachée directement à la Direction Santé Publique, cette Brigade Verte complète le dispositif des Polices Spéciales du Maire en matière de lutte contre l'insalubrité et les incivilités portant atteinte à l'environnement et le cadre de vie.

Elle travaillera de fait de manière étroite avec le service de la propreté urbaine et du ramassage des ordures assuré par la métropole.

LES INFRACTIONS

La Brigade sera notamment amenée à relever les infractions suivantes :

- Les dépôts sauvages
- Les encombrants déposés sur la voie publique
- Les déchets dangereux
- Les déjections canines





BRIGADE VERTE

COMPOSITION ET ÉQUIPEMENT

La Brigade est composée d'un agent qui dispose d'un agrément de Garde Particulier et Garde de la Voirie routière, assermenté par la sous-préfecture d'Aixen-Provence, et clairement identifiable par sa tenue.

Il disposera comme moyen de locomotion d'un véhicule électrique et d'un vélo électrique. Il est prévu qu'il puisse tourner sur différents secteurs de la ville.

Il dispose du matériel et des autorisations pour rechercher les indices afin d'identifier les auteurs des incivilités qui polluent l'environnement urbain.

Cette nouvelle brigade est habilitée à dresser des procès-verbaux et à verbaliser toutes les infractions constatées qui polluent l'environnement urbain. Néanmoins son action ne se limite pas à la verbalisation car elle sera amenée à mettre en place des actions de prévention et de pédagogie au contact de la population, à renforcer les actions de lutte contre l'incivisme par la médiation et l'information.



LUTTE CONTRE L'INCIVISME

DES ACTIONS DE PRÉVENTION ET SENSIBILISATION